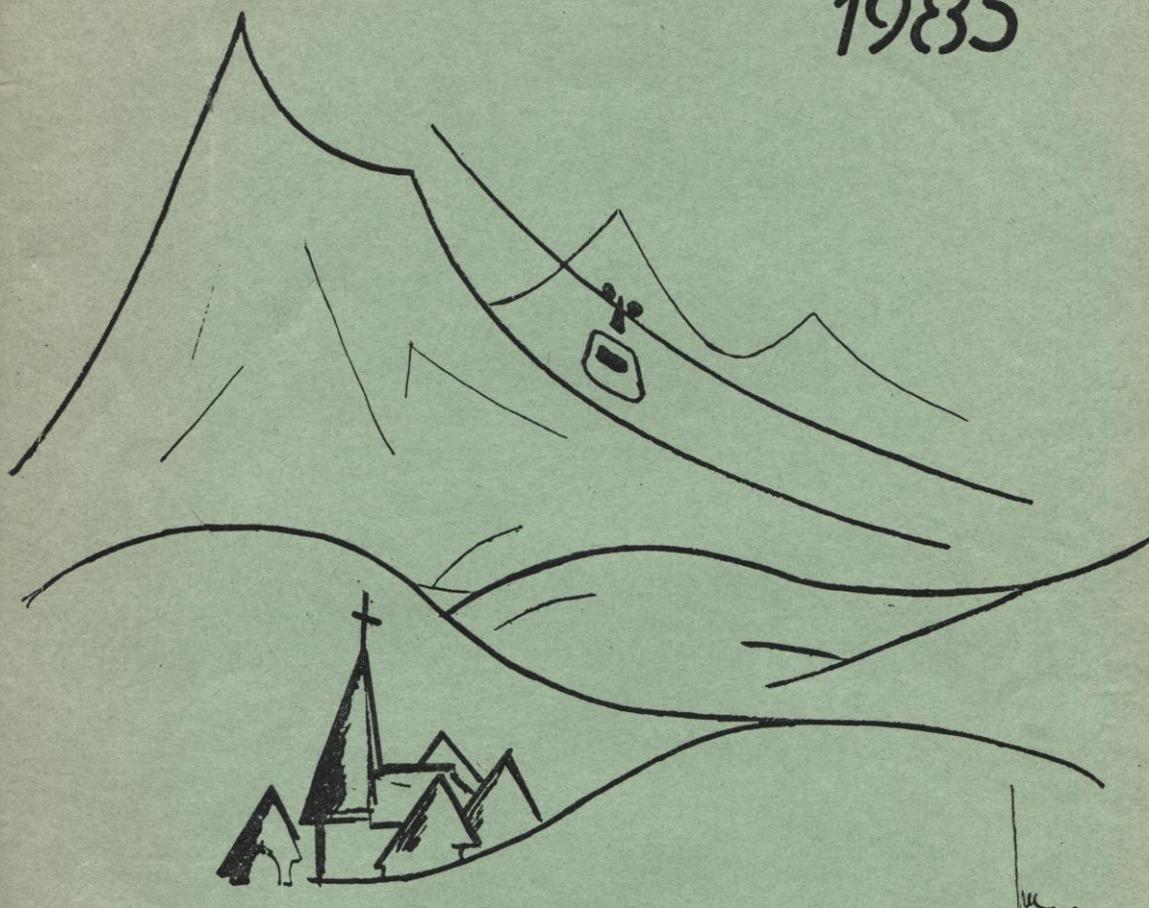


1984
1985



Laveissière

BULLETIN
MUNICIPAL

BULLETIN MUNICIPAL

ANNEE 1984 - 1985

Pour une meilleure information, Le Conseil municipal vous présente, son 2° bulletin résumant les grandes lignes de son action.

ASSAINISSEMENT :

- Station d'épuration : celle de FRAISSE-BAS fonctionne maintenant de manière satisfaisante.
Le tout à l'égout ne veut pas dire tout dans l'égout. Il est important pour un bon fonctionnement de la fosse d'épuration que tous les usagers prennent conscience que seule les eaux usées (W.C., douches, evier) sont admises et que doivent être exclues les huiles végétales ou minérales, ainsi que tout autre objet pouvant obstruer les canalisations.
- Les eaux pluviales ou de ruissellement doivent être raccordées à un réseau différent.
- Le réseau des villages de FRAISSE-HAUT et BAS a fait l'objet d'une étude et nous attendons les accords de subventions.

EAU :

- L'eau potable des fontaines publiques doit rester d'utilité collective et en aucun cas être détournée à des besoins personnels.
- La remise en état des captages des sources du bourg a été réalisée pour un coût de 100.000,00 Francs.

VOIRIE :

- L'entretien des voies communales en 84 s'est élevé à : 150.000,00 Francs.
- La voie d'accès à Malpertuis sera réalisée très prochainement pour un coût de 72.000,00 Francs, financée par une coupe de bois de la section.
- L'étude de la réfection de certains chemins est en cours.
- En ce qui concerne les parkings, Le Conseil Municipal est très attentif mais il ne peut prévoir la réalisation de parking dans les villages sur des terrains privés ou des terrains publics mais dont leur utilisation ne se ferait qu'à des fins privées.
- Un parking au village du Lioran est envisagé mais ne sera réalisé qu'après acquisition du terrain nécessaire.
- Le tracé de la RN n'est pas encore défini par la DDE entre FRAISSE-HAUT et MURAT.

SPORTS :

- Terrain de football : la pose de la main courante doit être réalisée très prochainement par l'équipe locale.
- Le terrain de tennis est bien fréquenté. Réservation chez Monsieur MONIER (café, épicerie au bourg).
Tarifs : 16,00 Francs adultes - 8,00 Francs enfants.
- La municipalité a donné un avis favorable à l'implantation d'une piste homologuée sous le télésiège de Rombière. En compensation la Régie accordera dès la saison 85.86 sur tout le domaine skiable de la station :
 - La gratuité des remontées mécaniques aux enfants et aux jeunes gens de moins de 18 ans dont les parents ont leur résidence principale sur la Commune de Laveissière.
 - La carte ski à l'année, demi-tarif pour les adultes ayant leur résidence principale sur la Commune de Laveissière.
- Le ski de fond est aussi sur notre commune sur les pistes de Fond-d'Alagnon et de Belles-Aigues.

LA FORET :

- Le reboisement de la section de la Bourgade est terminé (environ 30 hectares) ainsi qu'une parcelle à FRAISSE-HAUT (environ 2 hectares).
- une mise en valeur des terrains sectionnaires de "bois vallée" en les soumettant au régime forestier est à envisager. Les ayants droit de cette section seront consultés en temps voulu.
- les coupes de bois ont représenté un volume de : 3217 m3 en 1984
574.750 : 3217 = 178,66 Francs le m3, volume qui (suite à la tempête de vent de 82) va baisser en 85 et les années à venir entraînant une perte de recettes très préjudiciables pour l'équilibre du budget.
- Le coût d'entretien des forêts s'élève à : 225.000,00 Francs.

LES BATIMENTS COMMUNAUX :

- Les locaux de la mairie ont été redistribués et rééquipés de matériel neuf et fonctionnel pour le bien être des utilisateurs et de tous les administrés.
Le coût total des travaux et équipement est de 140.000,00 Francs.
Il est rappelé que le secrétariat est ouvert au public les matins de la semaine seulement (de 8 à 12 Heures).
- La salle des fêtes a fait l'objet d'une mise en conformité de ses installations électriques, les murs ont été repeints. Un chauffage a été installé dans le local annexe.
- Le coût de ces aménagements s'est élevé à : 26.000,00 Francs.
- Le chauffage de l'église a été réparé et fonctionne parfaitement. Le coût de la réparation : 16.600,00 Francs. L'entretien des bâtiments (couverture, peintures, plomberie, sanitaire, électricité...) se poursuivra et sera assuré par les employés communaux.

- Information : toute modification de façade, de toiture, de construction doivent faire l'objet de la part des administrés d'une demande de permis de construire. Il est donc conseillé avant d'entreprendre des travaux de se renseigner en mairie ou au service de l'équipement.
- Le nombre de demande de permis de construire en 84 est de : 20.
- Le lotissement communal du lioran qui comporte 19 lots a un succès important car il y a plus de demandeurs que de lots. Les travaux de viabilité représentent une somme sur devis de : 1.050.000,00 Fra et seront réalisés cette année. Le prix de vente au m2 sera de l'ordre de 130,00 Francs TTC.
- le lotissement de Fraisse-haut ne comporte plus que 4 lots disponibles sur 13 (prix du m2 : 85,00 Francs TTC). nous avons bon espoir de le voir très prochainement complet.
- nous étudions la possibilité de construction de logement locatif au bourg.

PLAN OCCUPATION DES SOLS :

- il est toujours à l'étude, les administrés seront informés de son état d'avancement et pourront faire connaître leurs observations.
- L'objectif principal du POS étant d'éviter la dispersion des constructions et de réduire de ce fait le coût et l'entretien des viabilisations supportées par la communauté et de protéger les terrains à vocation agricole.

PERSONNEL COMMUNAL :

- Nos employés communaux font le maximum pour vous servir.
- La commune a embauché 2 personnes dont 1 à temps partiel (camping) et 2 jeunes à des travaux d'utilités collectives (TUC) pour une période de 8 mois et 6 mois.
- La répartition des emplois est la suivante :
1 secrétaire de mairie, 3 ouvriers d'entretien,
1 cantinière, 1 aide maternelle, 1 gardienne au camping (temps partiel).
- De plus la commune bénéficie d'un emploi à mi-temps entre l'office de tourisme du Lioran et le secrétariat de mairie dans le cadre d'un emploi jeune volontaire financé par l'état.

SITUATION DE L'EMPLOI SUR LA COMMUNE :

- Le nombre de demandeurs d'emploi est variable en fonction des emplois saisonniers.
- une petite enquête sur l'emploi fait ressortir une estimation de 200 emplois sur la station du lioran et sur la vallée de l'Allagnon la Régie employant à elle seule en moyenne entre 80 et 90 personnes en période de forte affluence dont 30 emplois permanents.

BUDGET PRIMITIF 1985

ACTION SOCIALE :

- 71 colis ont été porté à tous nos aînés de plus de 70 ans. une subvention de 2.500,00 Francs a été accordé en 84 à l'Association intercommunale d'aide à domicile en milieu rural. 7 personnes de notre commune ont bénéficié des services de cette association en 1984.
- le contingent pour dépenses d'aide sociale que verse la commune s'est élevée à 98.083,00 Francs en 1985.

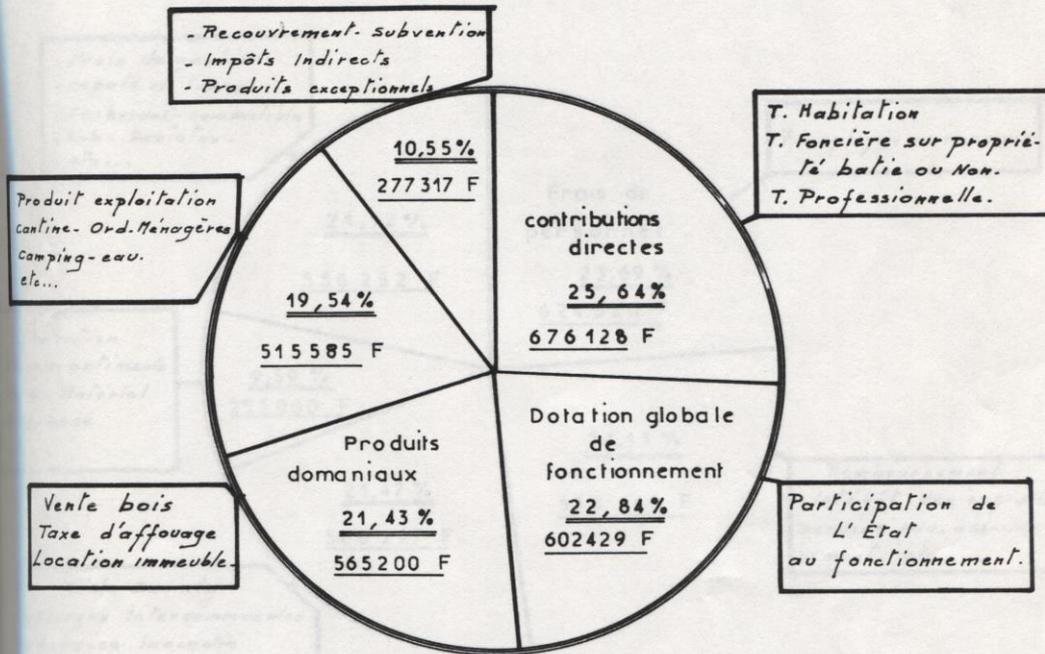
FINANCES ET BUDGET :

- Le budget primitif est en progression de 23,5% dû au différentes dépenses obligatoires (salaires et charges sociales, remboursement d'emprunt).
- L'équilibre du budget en raison de cette augmentation et de la baisse du produit n'a pu être obtenu qu'en majorant les différentes contributions directes dont les différents pourcentage sont fixés à :

Taxe d'habitation : 4%	Moyenne départementale : 11,49%
Foncier bâti : 5,38%	Moyenne départementale : 17,52 %
Foncier non bâti : 55,47%	Moyenne départementale : 63,14 %
Taxe professionnelle : 7,42%	Moyenne départementale : 12,65 %
- Les contributions directes représentent une recette de 25,64 % du budget.
- Les 2 diagrammes des pages suivantes vous donnent une vision de la répartition de la masse budgétaire de la Commune.

Contributions directes	676 128 F	25,64%
Produit glob. fonctionnement	652 429 F	24,94%
Produit commun. aux	569 200 F	21,63%
Produit impôt	515 385 F	19,54%
Produit	277 317 F	10,53%
Total	2 636 659 F	100 %

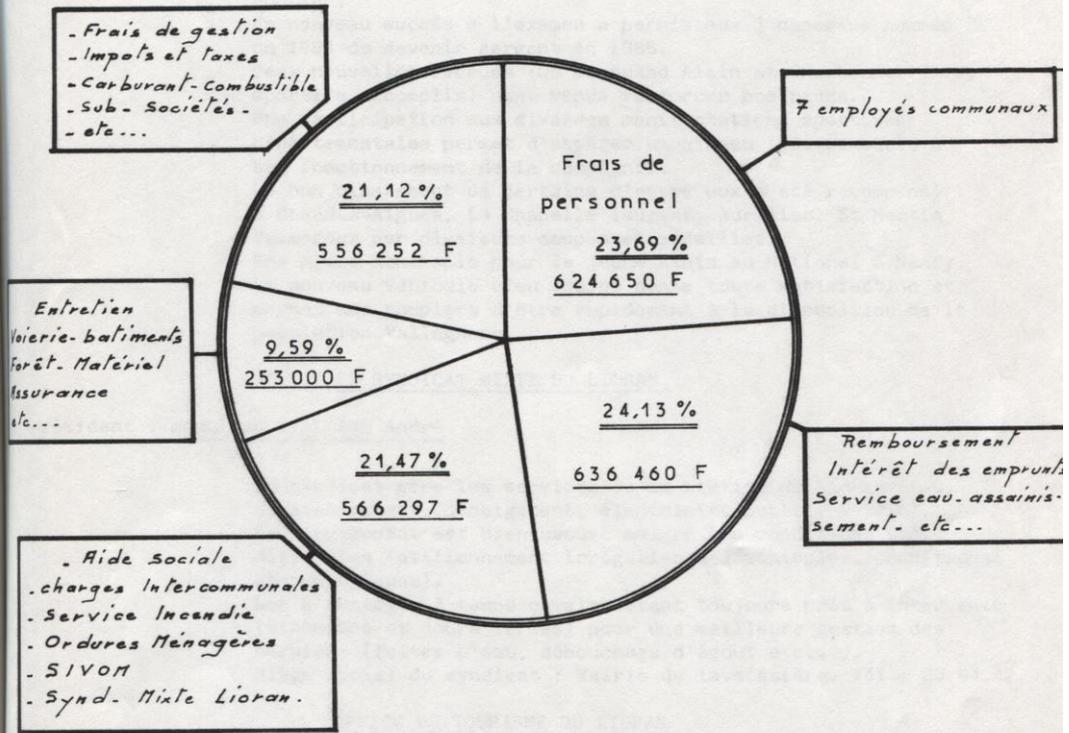
- BUDGET PRIMITIF 1985 -
 - Répartition des RECETTES du budget
 de fonctionnement -



Contributions directes	676 128 F	25,64 %
Dotation glob. fonctionnement	602 429 F	22,84 %
Produits domaniaux	565 200 F	21,43 %
Exploitation	515 585 F	19,54 %
Divers	277 317 F	10,55 %
	<u>26 366 59 F</u>	<u>100 %</u>

- BUDGET PRIMITIF 1985 -

- Répartition des DEPENSES du budget
de fonctionnement -



Frais de personnel	624 650 F	23,69 %
Remboursement	636 460 F	24,14 %
Participation et contingent	566 297 F	21,47 %
Divers frais	556 252 F	21,12 %
Travaux et services	253 000 F	9,59 %
	<hr/>	<hr/>
	2636659 F	100 %

SAPEURS POMPIERS

Lieutenant : monsieur RODIER Emile

Quinze pompiers composent le centre de première intervention. 13 ont obtenu les brevets de secourisme, ranimation et secours routier.

Un nouveau succès à l'examen a permis aux 3 caporaux nommés en 1984 de devenir sergent en 1985.

Deux nouvelles recrues (De Conquand Alain et Charbonnel Elie, sportifs accomplis) sont venus renforcer nos rangs.

Une participation aux diverses manifestations sportives départementales permet d'espérer un niveau indispensable au bon fonctionnement de la compagnie.

Le bon classement de certains d'entre eux a été récompensé à Chaudes-Aigues, La Chapelle Laurent, Aurillac, St Martin Valmeroux par plusieurs coupes et médailles.

Une place honorable pour le jeune Alain au National à Nancy.

Le nouveau véhicule bien équipé donne toute satisfaction et permet aux pompiers d'être rapidement à la disposition de la population Vallagnone.

LE SYNDICAT MIXTE DU LIORAN

Président : monsieur VIALARD André

Le syndicat gère les services de la station du Lioran (eau, assainissement, déneigement, électricité public, voirie). Le déneigement est bien assuré malgré les conditions très difficiles (stationnement irrégulier des véhicules, conditions atmosphériques).

Les 2 employés à temps complet étant toujours prêt à intervenir (dimanches et jours fériés) pour une meilleure gestion des services (fuites d'eau, débouchage d'égout etc...).

Siège social du syndicat : Mairie de laveissière. Tél : 20.04.42

OFFICE DU TOURISME DU LIORAN

Cet office est chargé de l'accueil :

- Assure la publicité de la station
- Fait réaliser les dépliants (distribués cette année dans toutes les régions de France).
- Répond aux nombreuses demandes de réservation tant pour les meublès que pour les hôtels de la vallée.

Suite à la loi montagne, une restructuration de l'Office est à envisager avec un nouveau financement.

L'Association des Maires des stations françaises de sports d'hiver et d'été à réaliser un dépliant, largement diffusé, sur lequel figure le Super-Lioran en tant que station d'hiver et d'été.